

123MODULES

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 2.600.000 euros

Siège social : LES PÂQUIS - VIGNEULLES-LÈS-HATTONCHÂTEL (55210)

RCS BAR-LE-DUC 790 865 539

ci-après la « **Société** »

DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15 JUILLET 2026

Le 15 juillet 2026 à 19 heure,

Monsieur Sébastien CHANEL, demeurant 7 rue Moncey, 75009 Paris, détient 100 % des titres de la société 123MODULES Associé unique et seul Président de ladite Société,

Conformément à l'article 19 des statuts actuels de la Société, l'Associé unique a décidé de prendre les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Adjonction d'activités à l'objet social de la Société,
- Mise à jour des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Adjonction d'activités à l'objet social de la Société

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société en y ajoutant les activités d'ingénierie du bâtiment et de contractant général.

DEUXIÈME DÉCISION

Mise à jour des statuts

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique, décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 2 – Objet

La Société a pour objet en France, et à l'étranger :

- *L'activité d'ingénierie du bâtiment, y compris le service de conseils, d'inventions et de réalisations liés à tous procédés d'ingénieur, qu'ils soient techniques, industriels ou sécuritaires,*
- *Contractant général ;*

- *L'achat, la vente, la réparation, l'exploitation et la location de tous blocs, roulottes, bâtiments cellulaires, cellules techniques, containers, modules, espaces modulaires,*
- *La participation de la Société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance,*
- *L'acquisition, l'amélioration, l'exploitation, le développement, la gestion et la promotion, par tous moyens, de biens immobiliers,*
- *et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement »*

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire.

Fait à Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, le 15 juillet 2026 par signature électronique DocuSign

L'Associé unique

M. Sébastien Chanel